



DESARMEMENT-DEMOBILISATION-REINSERTION

MANDAT

Les Sections RSS-DDR ont en charge, selon les mandats successifs de la MINUSMA, d' « aider les autorités (...) maliennes à arrêter et exécuter les programme de Démobilisation, de Désarmement et de Réinsertion des ex-combattants et le démantèlement des milices et groupes d'autodéfense, conformément aux objectifs de réconciliation et compte tenu des besoins propres aux enfants démobilisés » comme cela est stipulé dans la Résolution 2100 (2013) du Conseil de Sécurité. L'Accord Préliminaire de Ouagadougou, du 18 juin 2013, ajoute que « le désarmement des groupes armés (...) est accepté par tous. La première étape du désarmement est le cantonnement. Ce désarmement sera finalisé après la signature de l'Accord global et définitif de paix, dans le cadre du processus de DDR ». Les Accords pour la Paix et la Réconciliation au Mali ayant été signé par les parties au conflit, le nouveau mandat issu de la Résolution 2227 de 2015 enjoint la MINUSMA « d'appuyer le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés... ».

EXEMPLES ET RESULTATS

- De septembre 2013 à mai 2014 : appui à la mise en œuvre des mesures de confiance incluses dans l'Accord Préliminaire de Ouagadougou en soutenant l'établissement et la gestion de trois sites de pré-cantonnement au Nord du Mali.
- Février 2014 : contribution à l'élaboration du Mode opératoire sur le cantonnement signé par toutes les parties prenantes (gouvernement malien et mouvements armés du Nord), lors du séminaire de la MINUSMA à Bamako, sur « les principes et défis du cantonnement ».
- Avril et mai 2014 : appui et participation aux missions de reconnaissance pour l'identification des futurs sites de cantonnement.
- Août 2014 : réalisation d'une étude sur les opportunités socio-économiques au Nord du Mali pour mieux préparer la réinsertion socio-économique effective des ex-combattants.
- Les Sections RSS-DDR ont toujours apporté un appui en expertise technique à la CTMS en matière de cantonnement et de DDR.
- Depuis juin 2015 : démarrage effectif avec le partenaire d'exécution UNOPS, de la mise en œuvre des projets de Réduction de la Violence communautaire dans les 4 régions du Nord.
- Dès la validation des sites de cantonnement par la CTS : RSS-DDR et son partenaire d'exécution (UNOPS) vont appuyer la construction/réhabilitation de 8 sites dans un délai de 120 jours et la prise en charge des combattants cantonnés pendant une période limitée qui sera fixée par la CTS.
- Depuis Juillet 2015 : préparation à l'appuyer de la future Commission Nationale DDR et son programme DDR dans la mise en œuvre des projets de réinsertion pour les ex-combattants et des projets à base communautaire après les phases de cantonnement, désarmement et démobilisation.